

Préambule

Du fait de l'usage toujours plus développé des messageries instantanées et des réseaux sociaux, la question de l'identité numérique se pose de plus en plus jeune. Avec l'utilisation des pseudos de nouveaux risques sont ainsi apparus, liés à des comportements peu responsables, des incivilités.

Pour les enfants le pseudo peut en effet donner un certain sentiment de liberté, voire d'impunité. Nombreux sont en effet les jeunes qui ignorent que, pseudo ou pas, il est extrêmement facile de remonter à l'identité d'un internaute à travers son adresse IP en cas de comportement illégal.

Outre le fait que l'anonymat n'existe donc techniquement pas sur Internet, il pose d'intéressantes questions éthiques. Peut-on, doit-on être anonyme sur un espace public dont on ne maîtrise pas tous les tenants et aboutissants ? Le pseudo protège des autres et des dérives commerciales ou politiques disent les uns. Le pseudo permet surtout de ne pas assumer ses actes en ligne, disent les autres. Un pseudo, deux pseudos, dix pseudos ?... se pose aussi la question des identités multiples, terrain d'expérimentation et de gestion de sa vie publique ou jeu de tromperie et manipulation ? Complicé et certainement pas inné. D'où l'importance d'accompagner les jeunes internautes pour qu'ils utilisent les pseudos avec discernement.

Outre l'utilisation des pseudos, existe aussi le phénomène de l'usurpation d'identité, certains internautes « empruntant » l'identité de personnes existantes et publiant sous leur nom. Délit pénal, l'usurpation d'identité est parfois vécue comme un jeu par les enfants, qui s'amusent à se faire passer pour leurs stars favorites, leurs petits camarades ou leurs enseignants sans réaliser la gravité de leur action.

Publier, communiquer, n'est jamais un geste anodin. Même et sans doute surtout sous pseudo. De la blague de potache au cyber-harcèlement, il n'y a souvent qu'un pas que l'on peut être tenté de franchir justement lorsque l'on n'affiche pas son vrai nom. Avec la montée du cyber harcèlement, il convient de savoir qu'il existe des infractions punies par la loi, des droits à faire valoir mais aussi des moyens technologiques pour faire en sorte que les actions menées sous pseudo ne restent pas impunies.

Objectifs généraux

- Gérer son identité numérique
- Savoir communiquer, dans le respect d'autrui mais aussi du droit

Objectifs spécifiques

- Connaître les règles juridiques ayant trait au droit de la personne (interdiction d'insulter, de diffamer, d'harcéler, de tirer avantage de la crédulité d'autrui)

Domaines du B2i abordés

- Domaine 2 : adopter une attitude responsable
- Domaine 5 : communiquer, échanger

Thèmes abordés

- Pseudo, impunité, traçage sur Internet
- Usurpation d'identité
- Cyber-harcèlement
- Infraction, peines encourues
-

Ressource utilisée

- Épisode Vinz et Lou sur Internet « Pseudo 007 » (2 minutes)

Versions disponibles

- Versions accessibles : langue des signes française (LSF), langage français parlé complété (LPC), sous-titrage, audio-description
- Version anglaise

Durée de l'atelier

- Entre 30 minutes et 1 heure

Modalité

- Atelier en mode collectif

Matériel nécessaire

- Un ordinateur connecté
- Un vidéoprojecteur ou TNI

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

1 Faire émerger les représentations / la parole

Avant de lancer l'atelier, rappeler les règles de prise de parole :



- **On écoute** les autres, tout le monde doit pouvoir prendre la parole.
- **On respecte** les limites de la liberté d'expression : pas de propos injurieux, pas de moqueries. Chacun a le droit de formuler ses impressions, ses pensées, ses ressentis et ses questions en étant respecté.
- **On s'engage à ne pas répéter** les propos échangés pendant l'atelier, en particulier ceux qui auraient trait à la vie privée.

Exemples de questions, partir des représentations et connaissances des enfants :

- C'est quoi un pseudo ? Pourquoi utilise-t-on souvent un pseudo quand on communique sur Internet ?
- Est-on plus libre de tout dire quand on est sous pseudo ?
Et en a-t-on le droit ?
- Est-on vraiment anonyme et caché derrière un pseudo ?

Quelques conseils

- Ces questions, non-exhaustives, ont pour objectif de **faire émerger les représentations** des enfants. Les inviter à **s'exprimer spontanément** permet de faire un premier état des lieux de leurs idées et ressentis.
- Pour comparer et voir l'évolution des représentations des enfants au cours de l'atelier, **noter quelques-unes de leurs réponses** au tableau afin de pouvoir les réutiliser en fin d'atelier et permettre un retour réflexif.

2 Projeter le dessin animé et analyser le scénario

- Projeter au groupe le dessin animé une première fois pour un visionnage collectif.
- Décrypter ensemble le scénario du dessin animé à l'aide du tableau ci-dessous.

Quelques conseils

- Après un **premier visionnage** et des questions succinctes sur la **compréhension globale** de l'épisode (« Que se passe-t-il ? Qui sont les personnages ? Que font-ils ? »), un **second visionnage** peut être fait avant l'étape plus précise de **décryptage** afin de développer une **meilleure perception des détails et des étapes** de l'épisode, mais aussi d'éclairer d'éventuelles **incompréhensions**.
- Faire le **lien entre le scénario et le vécu des enfants** permet de déclencher la parole et de confronter ces situations avec leur quotidien. « Et toi, est-ce que tu as déjà entendu des histoires comme ça ? », « Qu'as-tu ressenti ? », « Qu'aurais-tu aimé faire à la place de tel ou tel personnage ? ».

Dans les coulisses du scénario

Problématiques abordées	Élément du scénario	Questions associées	Analyse
Mauvaise blague Usurpation d'identité	Vinz se présente comme « maire de Poiloville » et envoie une fausse invitation à Lou par Internet.	Pourquoi Vinz envoie-t-il un email à Lou sous un autre nom ? A votre avis, ce qu'il fait est-il puni par la loi ? Vinz pense-t-il qu'il peut être retrouvé derrière son pseudo ?	Souvent, les gens s'imaginent qu'en utilisant un nom d'emprunt ou un pseudo, on peut faire ce que l'on veut. Mais non, avoir un pseudo ne libère d'aucune obligation. Ni légale, ni morale ! Et si, par hasard, Poiloville existait, Vinz serait coupable d'usurpation d'identité. Ce qui est gravement puni par le code pénal.
Immunité, anonymat	Démasqué comme imposteur, Vinz est dénoncé par la présidente du fan-club des poilonours à la police, qui saisit le procureur de la République.	Que fait la présidente du fan club ? Pourquoi la police saisit –elle le procureur de la République ? Savez-vous quelle est la différence entre une simple blague et une infraction ?	La présidente poursuit sans doute Vinz pour usurpation d'identité. Seul le procureur de la République peut demander à un fournisseur d'accès de révéler l'identité d'un internaute. Contrairement, à ce qu'il est parfois admis, Internet n'est pas le règne de l'anonymat, ni du sans foi ni loi. Surfer laisse des traces, il est toujours possible de retrouver un internaute par son adresse IP et il existe des procédures pour lever l'anonymat. On n'est donc pas caché aux yeux de la loi derrière un nom d'emprunt ou un pseudo...
Peine encourue	Vinz est démasqué par les membres du fan-club des poilonours, avant de l'être par la police. Qui est pris qui croyait prendre...	Pourquoi les filles harcèlent-elles Vinz à leur tour ? Quelles sont les peines que Vinz aurait pu encourir ?	Les filles veulent se venger. Ce qui n'est guère une bonne idée. Si Vinz encourt les peines prévues pour usurpation d'identité ou harcèlement, les filles devraient laisser à la justice le soin de régler le problème !

3 Proposition d'activité

Repasser le dessin animé après ce travail de décryptage. Les enfants pourront ainsi avoir le plaisir de regarder l'épisode sous un nouveau jour. Puis, proposer-leur cette activité :

Objectifs

- Faire prendre conscience des **possibilités d'usurpation d'identité sur Internet**
- Apprendre à **bien choisir son pseudo**
- Amener les jeunes à **faire preuve de discernement**, de modération et de prudence

Déroulé de l'activité

- Proposer différents pseudonymes et organiser un petit jeu, afin d'imaginer quel est le type d'internaute qui se cachent derrière. Cela les invitera aussi à réfléchir à l'image qu'ils véhiculent derrière le pseudo qu'ils choisissent.
- Les informer des risques de cybercriminalité (usurpation d'identité, adultes cherchant à entrer en contact avec des enfants, escroquerie diverses) et des lois en matière de protection de la personne, de la vie privée (infractions relatives à la notion de diffamation).
- Tester leur naïveté : leur montrer différents échanges sur des forums de discussion. Sont-ils capables d'identifier les adultes et les enfants ?

Quelques conseils

- Lors du temps d'échange, **noter au tableau** quelques-unes des **idées des enfants** permettra de leur donner des **pistes de réflexion** et des **exemples** pour la suite de l'activité.
- Si nécessaire, préciser à nouveau qu'il n'est **pas question d'évaluation**. Chacun a le **droit de se tromper** et d'avoir son propre avis. Toutes les idées sont les bienvenues et seront discutées ensuite ensemble.
- Le travail en binôme favorise les **interactions** entre les enfants. Elle leur permet d'**échanger leurs points de vue**, de **comparer leurs réponses** et de **coopérer pour apprendre ensemble**. Un peu comme sur un site d'apprentissage collaboratif

Jouer à l'activité interactive associée

Défi «Pseudo 007», activité interactive pour développer une attitude responsable (protection de ses données personnelles, risques d'usurpation d'identité, diffamation, cyber-harcèlement).

Cette activité permettra de valider la compréhension des messages véhiculés par l'animation.

4 Les messages clés à retenir

En fin d'atelier, en reprenant leurs représentations initiales, demander aux enfants ce qu'ils ont retenu, si leurs représentations ont évolué au cours de l'atelier, ce qu'ils pensent maintenant, ce qui a changé pour eux. Cette étape peut se faire aussi bien à l'oral qu'à l'écrit.

Il est également possible de distribuer aux enfants cette courte liste de messages clés à retenir, à coller dans leur cahier, par exemple.

- Ne jamais oublier : on ne sait pas qui se cache derrière la souris.
- Choisir un pseudo n'est pas anodin, réfléchir à l'image qu'on souhaite donner de soi-même.
- Se faire passer pour quelqu'un d'autre, c'est de l'usurpation d'identité et c'est puni par la loi
- Internet n'est pas le Far Web !
- Il existe des infractions punies par loi, diffamer, insulter, porter atteinte à la vie privée de l'autre, diffuser ses données personnelles, usurper une identité sont punis par la loi !
- Même cachés par un pseudo, les cyber-harceleurs ne sont pas à l'abri des lois !
- Surfer laisse des traces : Il existe des procédures pour retrouver un internaute ayant enfreint la loi
(Recherche de son adresse IP, demande adressée aux fournisseurs d'accès, délivrée par le procureur de la République)
- Attention, avoir un pseudo ne dispense pas d'être fair-play ! Pas d'insultes, de diffamation que ce soit dans tes propos ou sur ton blog !
- Tu ne cesses pas d'être responsable quand tu surfes, ne l'oublie pas !

5 Autres ressources Tralalere disponibles

SERIE VINZ ET LOU SUR INTERNET

- **Episode « Le chat et la souris »** sur les risques liés au chat avec des inconnus et l'usurpation d'identité
- **Episode « Pas de rendez-vous »** sur les dangers de rencontres en ligne

SERIE VINZ ET LOU STOPPENT VIOLENCE

- **Episode « Enquête à plumes »** sur le cyber-harcèlement

PORTAIL www.InternetSansCrainte.fr

Et en particulier l'espace 7-12, l'espace enseignants et la plateforme d'auto-formation.

Et le jeu Vinz et Lou « droits et devoirs » et guide conseil associé.